

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Louise Trottet, Anna Barseghian et Denis Ruyschaert: «Aménager des rez-de-chaussée des immeubles de la Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour l'économie de la réparation/entretien/revente et des circuits courts».

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

L'objet mentionné en titre a été renvoyé directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 30 novembre 2021. Cette motion a été traitée lors d'une unique séance de commission, en date du 21 juin 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la volonté exprimée à plusieurs reprises en votation populaire fédérale par l'électorat genevois de développer une économie circulaire régénérant les objets et outils importés, allongeant autant que possible leur durée d'usage;
 - le programme de législature 2020-2025 de la Ville de Genève, qui en page 28 précise: «La Ville entend préserver sa prospérité en s'appuyant sur la diversité de son économie – et notamment sur une économie de proximité, sociale et solidaire»;
 - l'engouement de la population envers les services d'entretien, de réparation, de prêt, de location ou de revente d'objets et d'outils déjà importés, dans tous les secteurs du commerce;
 - l'engouement grandissant de la population envers les circuits courts dans la consommation d'aliments;
 - la position de la Ville de Genève, siégeant dans la Fondation Praille-Acacias-Vernets;
 - la disponibilité d'exemples et de projets à interroger comme celui du quartier des Vergers à Meyrin et du projet du secteur Grosselin au PAV,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'évaluer les retours d'expérience des Vergers et de tout autre quartier à mixité économique similaire avec, d'une part, la présence d'arcades de vente

d'objets neufs et de produits alimentaires importés et, d'autre part, la présence d'arcades de revalorisation et de remise en circulation d'objets et d'épiceries participatives en circuits courts;

- de sonder les besoins des secteurs de la réparation/entretien/remise en circulation et des épiceries participatives en circuit court pour développer leur activité;
- selon le résultat de cette évaluation et ce sondage, d'agir de sorte que les aménagements des rez-de-chaussée du futur quartier du PAV servent au mieux du possible le développement de l'économie de l'entretien, de la réparation, de la remise en circulation ainsi que des épiceries participatives en circuits courts.

Séance du 21 juin 2022

Audition de M. Philippe de Rougemont, motionnaire

Le motionnaire a expliqué que cette motion était courte, mais a rappelé les effets de l'économie sur le monde. Il a indiqué qu'il était souvent question d'extractions minières réalisées à l'étranger, de raffinage, de déplacement pour un usinage alimenté par des centrales à charbon avant que les objets ne soient acheminés en Suisse. Ces objets étaient souvent mis à la poubelle à court terme. Il a déclaré que cette filière était bien connue, mais que l'on pouvait en sortir en adoptant une économie circulaire, une formule ayant fait l'objet d'une initiative adoptée par l'ensemble des partis.

Le motionnaire a ensuite rappelé qu'il était possible de réparer les objets comme l'avaient démontré la nouvelle génération dont la Manivelle, Sipy, Materium, la Croix-Rouge, le CSP, etc., associations qui en sont l'expression. Il a mentionné qu'une entreprise comme Materium récupérait des matériaux pour les réutiliser. Il a fait observer que les moments de tension comme ceux que nous vivons actuellement ont été nombreux au cours des décennies précédentes, mais que la fin d'une économie était marquée par des arrêts de production, comme maintenant.

Il a indiqué qu'à son avis les communes avaient des marges de manœuvre, notamment lorsqu'il était question d'un projet comme celui du PAV. Il a alors évoqué l'économie sociale et solidaire en observant qu'il serait possible et nécessaire de favoriser ce genre d'expérience, notamment dans les rez-de-chaussée du PAV. Il a également signalé que le quartier prenait conscience de son identité et fait observer que la maîtrise des espaces risquait d'être opérée par les plus offrants.

Le motionnaire a, pour finir son exposé, mentionné que Genève connaissait diverses expériences dans ce domaine, évoquant le nom de M. Antonin Calderon,

de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, qui avait accumulé une grande expérience à Plan-les-Ouates ou à Chancy en termes de groupements de maîtres d'ouvrage (GMO). Il a indiqué qu'à Meyrin ce groupement était resté au plus près des habitants pour développer des expériences d'économie sociale et solidaire, ajoutant qu'il s'agissait de travailler entre le public et le privé et d'inventer un modèle avec l'expérience de promoteurs comme Bricks, ou les sociétés coopératives d'intérêt commun françaises. Selon lui, il faudrait également promouvoir la mixité et réfléchir au fait que cette économie doit faire sens notamment pour la jeunesse. Il a enfin signalé que le conseiller d'Etat Antonio Hodggers considérait cette idée comme excellente et avait indiqué que l'insertion de cette notion dans le PAV ferait sens.

En réponse à une question d'un commissaire, le motionnaire a indiqué que ce n'était pas l'ensemble des rez-de-chaussée qui seraient utilisés à cette fin.

En revanche, le motionnaire a confirmé au même commissaire qu'il craignait que la catégorie «artisanat» ne recouvre pas ces activités, mentionnant toutefois que la notion d'artisanat permettait une marge d'interprétation. Il a ajouté qu'il était possible de modifier les objets en leur donnant une seconde vie.

Un commissaire a fait observer que ce type d'artisanat avait un faible rendement et s'est demandé s'il était alors question de mettre les espaces appartenant à la commune à disposition. Le motionnaire lui a répondu qu'il existait des modèles dont les rendements permettaient de payer des loyers, rappelant que c'était toujours le rendement qui était priorisé au détriment de la planète et des gens.

En réponse à un commissaire qui demandait si des subventions seraient nécessaires, le motionnaire a répondu qu'une activité économique devait permettre de payer les charges, ajoutant que dans de nombreux pays les magasins de seconde main généraient des bénéfices.

Le président de la commission a alors précisé que c'était une activité économique comme une autre, indiquant que le prix de vente était évidemment très important, comme le turn over qui était fondamental dans ce domaine. Il a ajouté que l'économie actuelle, qui revenait à tout jeter, finirait par s'arrêter.

Un commissaire a fait observer que le motionnaire faisait référence à la position de la Ville de Genève dans la fondation PAV et s'est demandé quelle était cette position. En réponse, le motionnaire a indiqué que la conseillère administrative Frédérique Perler était très en faveur des buts poursuivis par la motion, mais il a ajouté qu'à son avis un rappel était nécessaire.

Un autre commissaire a fait remarquer que les recycleurs actuels étaient des associations du type Emmaüs, alors que la motion proposait un circuit plus court. Le motionnaire a répondu qu'il était nécessaire d'explorer des pistes différentes

allant à l'encontre du principe des conteneurs venant d'Asie. Il a rappelé qu'il y avait différents métiers, comme celui du réparateur ou celui du vendeur qui proposait des objets ayant appartenu à d'autres, qui pouvaient être encouragés.

Ce même commissaire a mentionné que les jouets de seconde main se revendaient très bien.

Le motionnaire a alors déclaré qu'il serait possible d'arrêter d'importer des objets à l'exception de la nourriture et des sous-vêtements pendant dix ans, tout en valorisant l'existant. Il a observé que cette logique pouvait également s'appliquer aux bureaux qui étaient vides à Genève.

En réponse à une commissaire qui a évoqué le cas des épiceries participatives, notamment en rapport avec la crise du bénévolat, le motionnaire a indiqué qu'il n'y avait pas un suivi suffisant du bénévolat. Il a ajouté que des solutions étaient toujours recherchées, pensant que c'était l'avenir. Il a fait observer que la Migros jouait également le jeu, mais de manière insuffisante. Il a rappelé qu'à Genève 6% du budget d'un ménage était consacré à l'alimentation, ce qui était exceptionnel. Il a répété qu'une nouvelle classe d'âge faisait apparaître une nouvelle économie et que l'idée était de favoriser cette dynamique.

En réponse à la question d'une autre commissaire, le motionnaire a confirmé que l'idée était de réserver un certain pourcentage de locaux à ces activités, par exemple à celles d'une couturière.

A l'observation de cette commissaire que cette logique était très large, le motionnaire a répondu que ces activités pourraient également être utiles aux habitants des autres quartiers. Il a précisé que l'idée était de définir des critères afin d'éviter le favoritisme avec des tirages au sort.

Cette commissaire a alors fait observer que cette logique permettrait de soutenir l'artisanat qui était en perte de vitesse en Ville.

Le président de la commission a fait remarquer que c'était lors de l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) qu'il fallait prévoir ces activités, ce à quoi le motionnaire a répondu en indiquant que c'était le règlement du PLQ qui pourrait prévoir ces aspects. Il a ajouté que la notion de gouvernance du quartier était également un point intéressant.

Un commissaire a mentionné qu'il serait possible de demander un amendement du règlement, alors qu'un autre commissaire a indiqué que la Ville ne pourrait émettre que des recommandations.

A la fin de son audition, le motionnaire a déclaré que si nos enfants pouvaient vivre dans un monde viable, ce serait grâce à ce modèle d'économie.

Après son retrait, la commission a débattu des auditions à effectuer.

Dans un premier temps, elle a voté, à l'unanimité, l'audition de M. Antonin Calderon, sur proposition d'un commissaire.

Puis un autre commissaire a proposé l'audition de la Manufacture collaborative (Maco).

S'en est alors suivi une discussion sur l'opportunité de ces auditions. Le président de la commission a fait observer que l'objet de la motion était relativement défini alors que 15 objets étaient en attente devant la commission, avec notamment des objets, prioritaires, de propositions du Conseil administratif. Il a fait remarquer que la commission devrait sans doute siéger continuellement en relèvé et a déclaré qu'il serait préférable de s'en tenir à l'essentiel.

Les uns ont alors fait valoir qu'il serait plus intéressant d'entendre une personne en lien avec le concret, les autres que l'audition de M. Calderon permettrait de savoir si cette méthode pourrait cacher une subvention déguisée et d'autres encore que l'audition de la conseillère administrative Frédérique Perler devrait s'imposer si le but visé était de modifier les règlements des PLQ du PAV, notamment le PLQ Acacias 1.

Un commissaire a alors déclaré qu'il s'agissait d'une excellente motion qui ne serait contestée par personne et a estimé qu'il serait inutile de procéder à des auditions. Il a donc proposé de procéder immédiatement au vote de la motion, ce qu'un autre commissaire a approuvé.

Votes

Le président a alors soumis à la commission la proposition de vote immédiat, ce qui a été accepté par 12 oui (1 EàG, 1 MCG, 2 Ve, 4 S, 2 LC, 2 PLR) et 2 abstentions (Ve, UDC).

Puis le président a fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif, ce qui a été accepté par 9 oui (1 EàG, 1 MCG, 3 Ve, 4 S) contre 5 non (1 UDC, 2 LC, 2 PLR).